

Les migrations internes en France de 1954 à 1975. I. Vue d'ensemble

In: Population, 33e année, n°3, 1978 pp. 525-545.

Citer ce document / Cite this document :

Courgeau Daniel. Les migrations internes en France de 1954 à 1975. I. Vue d'ensemble. In: Population, 33e année, n°3, 1978 pp. 525-545.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pop_0032-4663_1978_num_33_3_16770

Résumé

Courgeau Daniel. — Les migrations internes en France de 1954 à 1975. Vue d'ensemble. La mobilité interne en France, mesurée par une question sur le lieu de résidence au recensement antérieur, croît de 1954 à 1975 à un rythme plus élevé que par le passé : doublement du taux annuel en 60 ans, pour les changements de communes, en 40 ans pour les régions. Actuellement plus de dix pour cent des Français changent de logement chaque année. Les flux entre régions suivent cette évolution de façon différente : celles du Nord et de l'Est de la France, Région parisienne comprise, voient leur migration nette diminuer, alors que celle du Sud et de l'Ouest la voient augmenter. Cela reste vrai pour les personnes âgées ou les actifs. Enfin les villes évoluent différemment du rural : elles perdent au cours du temps de leur attraction migratoire, alors que le rural voit sa répulsion diminuer ou même se changer en attraction, qu'il fasse partie ou non d'une zone de peuplement industriel et urbain.

Abstract

Courgeau Daniel. — Internal Migration in France between 1954 and 1975. I. An Overview. Internal mobility in France, measured from information obtained from replies to a census question about place of residence at the previous census, increased between 1954 and 1975 at a more rapid rate than in the past; the proportion changing their 'commune' doubled in 60 years, and those changing their region in 40. At present, more than 10 % of the French population move home each year. There are regional differences in internal mobility : in the Northern and Eastern parts of France, including the Paris region, there has been a decline in net migration, whereas the opposite is true in the Southern and Western regions. This remains true for the elderly and for people of working age. The evolution is also different in towns and in the countryside. In time towns lose their attractiveness to migrants, whereas the aversion to living in the country appears to decline and in some cases the countryside has become attractive to migrants, irrespective of whether it forms part of an industrial or urban population zone or not.

Resumen

Courgeau Daniel. — Las Migraciones internas en Francia desde 1954 hasta 1975. I. Vision de conjunto. La pregunta censal acerca del lugar de residencia en el censo anterior, permite estudiar la movilidad interna en Francia. Entre 1954 y 1975, esta movilidad ha aumentado de una manera más rápida que en épocas pasadas : la tasa anual de cambios entre comunas, se duplica en 60 años y la tasa anual de cambios entre regiones se duplica en 40 años. Actualmente más de un 10 % de Franceses cambia de residencia cada año. Pero los flujos migratorios son diferentes según las regiones : las regiones del Norte y del Este de Francia, incluyendo la región parisense, han disminuído su migración neta; mientras que las regiones del Sur y del Oeste, la han aumentado. Esta relación es incluso valida para las personas de edad avanzada y para los activos. Por ultimo, la evolución de las ciudades es diferente de la evolución de las areas rurales : las ciudades pierden, a medida que pasa el tiempo, su atracción migratoria; mientras que por el contrario, las areas rurales ven disminuir su rechazo migratorio e incluso cambiarse en atracción, independientemente de formar parte o no de una zona de poblamiento industrial y urbano.

LES MIGRATIONS INTERNES EN FRANCE DE 1954 A 1975

I. Vue d'ensemble

Lors de chaque recensement de la population, on repère la répartition de la population sur le territoire et on demande à chaque habitant où il habitait lors du précédent recensement. Ainsi la photographie se transforme en film, et les Français, un instant figés par les chiffres, apparaissent fortement mobiles. Cette mobilité s'accroît-elle ? Au profit de quelles régions et de quelles catégories de villes a-t-elle joué au cours des récentes périodes intercensitaires ? Daniel COURGEAU, chef du département de démographie générale de l'INED, dresse ici une vue d'ensemble du phénomène, réservant pour un article ultérieur une étude plus fine de l'attraction locale et de l'orientation nouvelle du processus d'urbanisation.

Aux recensements français, depuis celui de 1962, une question est posée sur la commune de résidence le 1^{er} janvier de l'année du précédent recensement. Elle permet de connaître les effectifs de migrants des périodes 1954-1962, 1962-1968, 1968-1975.

L'utilisation des réponses à cette question présente cependant quelques difficultés [8] (*). D'abord les migrants détectés sont des individus présents en France en fin de période, ce qui exclut les migrations d'individus décédés en cours de période ou ayant émigré vers l'étranger. Ensuite diverses conventions troublent la mesure : les enfants nés au cours de la période pour lesquels la question n'a aucun sens, sont réintégrés dans les statistiques, en leur attribuant le lieu de résidence de leur mère en début de période ; demeurent certaines catégories de population, celle des habitations mobiles, par exemple, pour qui cette question est aussi sans objet : elles sont arbitrairement classées parmi les sédentaires. Enfin, les personnes n'ayant pas répondu à la question (2 % environ) ont été également classées comme sédentaires. Les effectifs de migrants

(*) Les nombres entre crochets renvoient aux références de fin d'article.

mesurés aux divers recensements sont donc affectés d'une incertitude variable selon la qualité de ces recensements.

Une autre raison complique la comparaison des effectifs de migrants : la durée variable de la période d'observation. Lorsque cette durée s'allonge les effectifs de migrants décelés entre deux zones varient à la fois en moins, du fait des décès, des migrations multiples vers d'autres zones et des retours des migrants, et en plus, du fait des nouvelles migrations entre elles. Le nombre de migrants n'a aucune raison d'être une fonction linéaire de la durée sur laquelle ils ont été mesurés. Certaines hypothèses seront nécessaires pour rendre ces effectifs comparables.

Nous voudrions tenter de répondre à trois questions sur la mobilité en France :

- Comment a évolué la mobilité au cours des 20 dernières années ?
- Comment les migrations entre régions ont-elles modifié la répartition de la population sur le territoire ?
- Y a-t-il eu un changement dans la migration vers les villes et agglomérations urbaines au cours des 20 dernières années ?

Mais comme au moment de la rédaction de cet article, le dépouillement des tableaux sur les migrations n'est pas terminé par l'INSEE, nous avons été conduit à nous contenter pour cette dernière question des données sur la migration nette. Celle-ci est calculée en comparant la population des villes à deux recensements successifs, connaissant leur mouvement naturel au cours de la période. On obtient ainsi le solde entre les immigrations vers la ville et les émigrations. Dans ce cas, il n'est plus possible de distinguer migrations internes et migrations internationales, et les migrations d'individus décédés interviennent dans la migration nette. Cette mesure est donc en général différente du nombre net de migrants internes calculé comme différence entre immigrants et émigrants d'une zone vers le reste de la France.

I. Evolution de la mobilité

Utilisant les données des recensements antérieurs sur le lieu de naissance, Y. Tugault [10] avait réussi à dresser, au prix de nombreuses hypothèses, une vue générale de l'évolution des changements de départements sur la période s'étendant de 1881 à 1962. La tendance estimée par la droite de régression montrait un doublement du taux annuel de migration en 110 ans. Comment cette évolution s'est-elle modifiée au cours de la période récente ? Comment cette évolution s'apprécie-t-elle selon qu'il s'agit de changements de commune, de département, ou de région de programme ?

Le tableau 1 donne les nombres bruts de migrants internes en France et les proportions de migrants qui leur correspondent, pour les diverses périodes intercensitaires, et le résultat obtenu en divisant les proportions précédentes par la durée de la période considérée. La population soumise au risque est la population qui réside en France à la date antérieure.

TABLEAU 1. — NOMBRE DE MIGRANTS INTERNES ET POPULATION SOUMISE AU RISQUE (EN MILLIERS), PROPORTION DE MIGRANTS (EN P. 1 000)

Période intercensitaire		Change-ments de logement	Change-ments de commune	Change-ments de département*	Change-ments de région	Popu-lation soumise au risque
1954-1962 (sondage au 1/20)	effectifs	—	12 039	4 939 *	3 285	44 650
	proportion de migrants	—	269,6	110,6*	73,6	
	rapport à la durée de la période	—	32,8	13,5*	9,0	
1962-1968 (sondage au 1/4)	effectifs	—	11 453	5 375	3 221	47 367
	proportion de migrants	—	241,8	113,5	68,0	
	rapport à la durée de la période	—	38,9	18,3	11,0	
1968-1975 (sondage au 1/5)	effectifs	24 875	15 454	7 407	4 562	50 922
	proportion de migrants	488,5	303,5	145,5	89,6	
	rapport à la durée de la période	68,4	42,5	20,4	12,5	
* Les chiffres de la période 1954-1962 pour les changements de département ne sont pas comparables à ceux des périodes suivantes, du fait d'un changement de définition survenu en 1968.						

Si le nombre de migrants était une fonction linéaire de la durée sur laquelle ils ont été mesurés, les rapports calculés constitueraient une estimation approchée du taux de migration annuel de la population ⁽¹⁾. Sous cette condition on constate une forte augmentation de la mobilité

(1) Pour que cette estimation soit satisfaisante, il faudrait qu'un individu ne fasse qu'une migration dans son existence.

depuis 1954 : + 29 % en valeur relative, pour les changements de commune, + 39 % pour les changements de région. Cette augmentation est plus forte pour les premières périodes (+ 19 % et 22 % respectivement) que pour les dernières (+ 9 % et 14 % respectivement).

Cette hypothèse est très loin de la réalité. En effet, un individu peut faire au cours de la même période plusieurs migrations, alors qu'il n'est compté qu'une fois comme migrant, et même, lorsqu'il revient à son lieu de résidence initial, il n'est plus compté comme migrant, alors qu'il a effectué plusieurs migrations. On conçoit donc que la proportion annuelle de migrants puisse être très fortement supérieure au rapport précédent. Ainsi aux Etats-Unis, on compte près de 50 % de migrants (changements de logement) sur une période de cinq ans et l'observation sur une année donne une proportion réelle de 20 % de migrants, et non 10 %.

Pour tenir compte de cet effet, nous utiliserons un modèle développé ailleurs [1], établi à l'aide de l'observation de toutes les migrations par une enquête rétrospective. Il permet d'expliquer de façon approchée les variations des effectifs de migrants mesurés lorsque la période d'observation change. En l'absence d'autres informations ⁽²⁾ nous supposerons ce modèle applicable aux données des recensements. Il s'écrit :

$$m(t) = Pp \left[(1 - K') t + \frac{K'}{k} (1 - e^{-kt}) \right]$$

où $m(t)$ est le nombre de migrants mesurés sur une période de durée t , P la population des individus présents en début de période et qui survivent dans le pays à la date t , p le taux annuel de migration à mesurer, K' la probabilité qu'un individu ayant fait une migration dans le passé en fasse une dans le futur, qui ne soit pas un retour vers la zone de résidence initiale et k la probabilité annuelle de faire une nouvelle migration, calculée par rapport à la population soumise au risque.

Nous avons montré, qu'en première approximation, on peut considérer qu'en France les coefficients k et K' sont indépendants du découpage géographique sur lequel on travaille et qu'ils se modifient peu au cours du temps. Leurs valeurs respectives ont été évaluées à 0,18 pour k et 0,78 pour K' et nous supposerons qu'elles restent les mêmes sur la période 1954-1975. On en déduit un taux annuel de migration, p , supposé constant sur chaque période (tableau 2).

Ce tableau confirme en premier lieu la forte sous-estimation, de l'ordre de 60 %, du taux de migration par le rapport précédent. Cependant, l'augmentation de la mobilité se maintient, bien que moins forte :

⁽²⁾ Une enquête complémentaire à l'enquête « emploi » de l'INSEE de 1978 permettra de tester ce modèle sur des effectifs observés, plus importants que ceux des enquêtes rétrospectives de l'INED (20 000 enquêtés contre 2 500 environ).

TABLEAU 2. — ESTIMATION DES TAUX ANNUELS DE MIGRATION (EN P. 1 000)

Période intercensitaire	Changements de logement	Changements de commune	Changements de département*	Changements de région
1954-1962	—	52,3	21,4*	14,2
1962-1968	—	56,4	26,4	15,9
1968-1975	103,7	64,4	30,9	19,0
* Les chiffres de la période 1954-1962 pour les changements de département ne sont pas comparables à ceux des périodes suivantes, du fait d'un changement de définition survenu en 1968.				

+ 23 % pour les changements de commune, + 34 % pour les changements de région. Par contre, au lieu d'un ralentissement de l'accroissement constaté à l'aide des proportions annuelles on voit ici une accélération de cet accroissement : pour les premières périodes il est respectivement de 8 % et 12 % alors que pour les deux dernières, il devient + 14 % et + 19 %.

En prolongeant linéairement la tendance constatée entre 1954 et 1975 on obtient un doublement du taux annuel de changement de commune en 60 ans, du taux annuel de changement de région en 39 ans, et du taux annuel de changement de département (calculé pour le nouveau découpage entre 1962 et 1975) en 37 ans.

Au recensement de 1975, on a posé une question non plus seulement sur la commune de résidence antérieure, mais aussi sur le logement antérieur : *plus de 10 % de la population française change de logement chaque année*. Cette mobilité importante est de l'ordre de celle qu'on observe en Angleterre (12 %), au Japon (12 %), ou à Taïwan (10 %) mais est inférieure à ce qu'on observe aux Etats-Unis et au Canada (19 %).

II. Les migrants entre régions de programme

Cette augmentation globale de la mobilité en France est-elle uniformément répartie sur tout le territoire, ou touche-t-elle plus particulièrement certains flux ? Si elle jouait tant sur les flux d'émigration que d'immigration d'une zone, elle accentuerait dans le futur la dispersion des nombres nets de migrants des diverses régions : celles qui ont un nombre net positif verraient s'accroître ce nombre, celles pour lesquelles il est négatif le verraient augmenter en valeur absolue. A la limite, si cette évolution se maintenait dans le futur, seules les zones qui ont un

nombre net de migrants positif seraient peuplées, car elles auront vidé de leur population toutes les autres zones.

Pour éclairer ce qui se passe en France, nous allons d'abord considérer les nombres nets de migrants internes au pays, des diverses régions et examiner leur évolution au cours du temps.

A nouveau le problème de la durée variable des diverses périodes va intervenir. Mais contrairement aux différences entre nombre de migrants et de migrations observés sur une même période, la différence entre nombre net de migrants et migration nette interne au pays d'une zone est faible.

Les migrations multiples et les retours ne jouent plus pour différencier la migration nette du nombre net de migrants ⁽³⁾. Seules les migrations d'individus décédés en cours de période seront comptées dans le premier effectif et non dans le second. Or la plus grande partie des migrations se font entre 15 et 45 ans, âges auxquels la mortalité est très faible. La migration nette d'une zone est donc peu différente de son nombre net de migrants et nous supposons par la suite ces deux effectifs égaux.

Pour éliminer l'effet de la population de la zone, on peut rapporter le nombre net de migrants à la somme des populations de la zone en début et fin de période. Ce taux présente l'avantage d'être toujours compris dans l'intervalle ($-1, +1$). Les deux cas extrêmes se produisent lorsqu'il n'y a aucun sédentaire dans la zone : s'il n'y a aucun immigrant le taux est égal à -1 , s'il n'y a aucun émigrant il est égal à $+1$.

Enfin pour calculer un taux annuel moyen on divise le taux précédent par la durée de la période. Sous l'hypothèse que la population varie de façon linéaire au cours de la période et que les migrations des décédés se produisent avec la même probabilité que celles des survivants, ce taux est identique au taux annuel moyen de migration nette interne au pays.

Sous ces conditions le tableau 3 porte les taux annuels moyens de migration nette des diverses régions de programme, au cours des 3 périodes considérées.

⁽³⁾ S'il n'y avait aucun décès dans la population observée la migration nette d'une région serait égale à son nombre net de migrants : en effet, un émigrant peut avoir fait plusieurs sorties de cette région avant la dernière, mais chacune de ces sorties sera suivie d'une entrée dans la même région, de sorte que finalement seule une émigration nette sera comptée; il en est de même pour un immigrant qui compte pour une immigration nette; enfin un non-migrant pourra faire plusieurs sorties ou entrées au cours de la période, mais chacune de ses sorties, s'il est dans la région (cf. entrées, s'il est hors de la région) sera suivie d'une nouvelle entrée (cf. sortie) et il ne sera pas compté dans la migration nette.

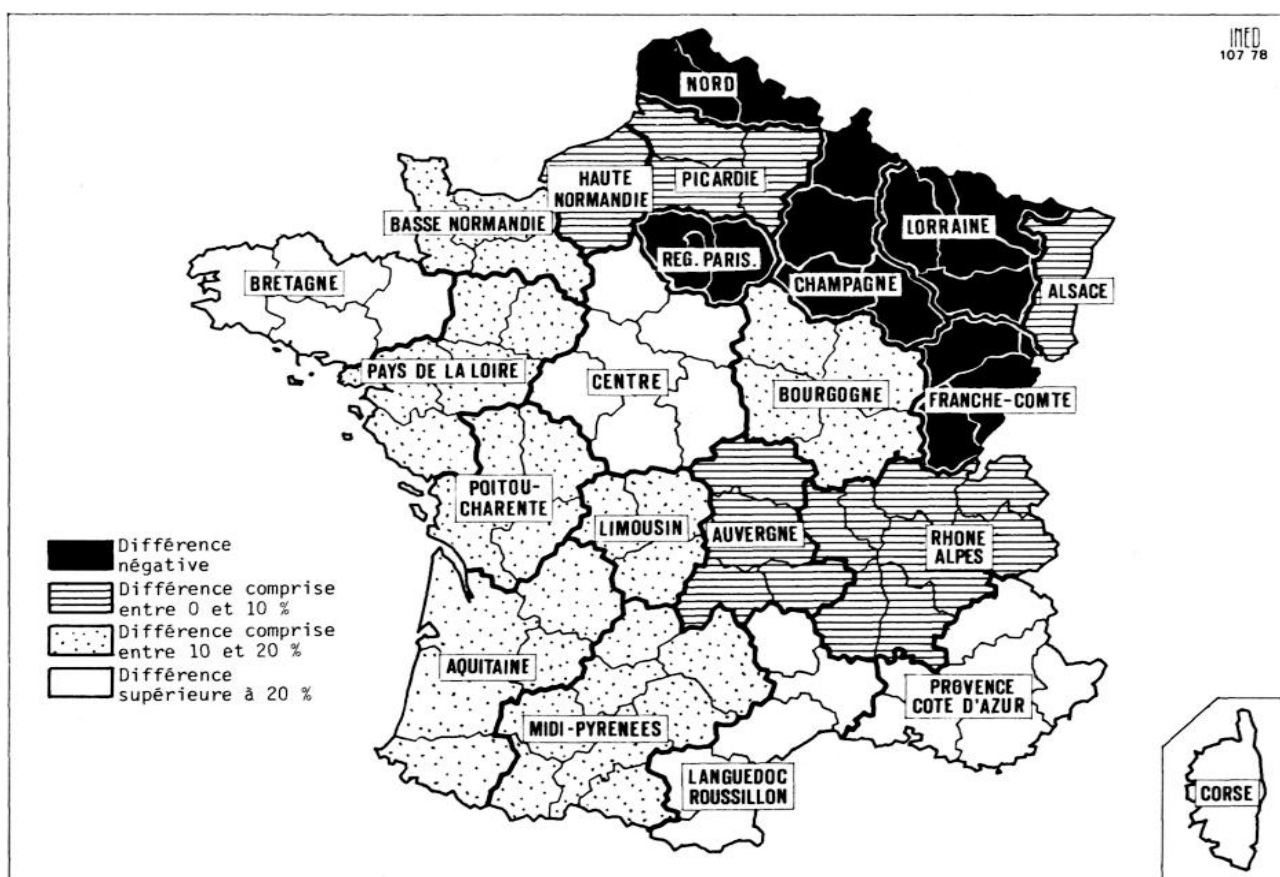
TABLEAU 3. — TAUX ANNUELS MOYENS DE MIGRATION NETTE ET VARIATIONS ENTRE PÉRIODES EXTRÊMES (EN P. 1 000), CLASSEMENT PAR RANG DES RÉGIONS DE PROGRAMME

Régions de programme	Période intercensitaire						Différence entre les taux 1968-1975 et 1954-1962
	1954-1962		1962-1968		1968-1975		
	Taux annuel	Rang	Taux annuel	Rang	Taux annuel	Rang	
Région parisienne	+ 26,06	22	+ 3,54	18	— 12,50	6	— 38,56
Champagne	— 11,79	7	— 7,48	7	— 17,08	3	— 5,29
Picardie	— 6,24	13	— 0,11	15	+ 0,71	10	+ 6,95
Haute-Normandie	— 1,47	16	— 1,88	13	+ 0,06	9	+ 1,53
Centre	— 0,55	18	+ 16,72	21	+ 21,35	21	+ 21,90
Basse-Normandie	— 27,49	2	— 13,47	4	— 13,48	5	+ 14,01
Bourgogne	— 6,67	12	— 0,49	14	+ 5,20	14	+ 11,87
Nord	— 8,28	11	— 15,23	3	— 23,93	2	— 15,65
Lorraine	— 1,99	15	— 16,13	2	— 25,37	1	— 23,38
Alsace	+ 0,97	19	+ 7,56	19	+ 10,38	17	+ 9,41
Franche-Comté	— 0,90	17	— 3,37	12	— 15,94	4	— 15,04
Pays de la Loire	— 14,28	6	— 8,77	6	+ 3,67	12	+ 17,95
Bretagne	— 24,63	3	— 7,16	8	+ 6,57	15	+ 31,20
Poitou-Charente	— 15,90	4	— 17,11	1	— 5,62	8	+ 10,28
Aquitaine	— 2,90	14	+ 2,77	17	+ 7,24	16	+ 10,14
Midi-Pyrénées	— 9,40	10	— 4,05	10	+ 4,73	13	+ 14,13
Limousin	— 14,79	5	— 3,59	11	+ 1,04	11	+ 15,94
Rhône-Alpes	+ 9,55	20	+ 15,36	20	+ 11,00	19	+ 1,45
Auvergne	— 9,74	9	— 5,94	9	— 7,96	7	+ 1,78
Languedoc-Roussillon	— 10,59	8	+ 0,66	16	+ 11,72	20	+ 22,31
Provence-Côte d'Azur	+ 21,51	21	+ 23,40	22	+ 43,19	22	+ 21,51
Corse	— 54,91	1	— 9,43	5	+ 10,99	18	+ 65,90

L'hypothèse d'une augmentation uniforme de l'immigration et de l'émigration d'une zone, lorsqu'on passe d'une période à la suivante, n'est pas vérifiée : en 1954-1962, seules quatre régions ont une migration nette positive; si pour trois d'entre elles, cette migration nette augmente (Provence-Côte d'Azur, Alsace, Rhône-Alpes), pour la quatrième (Région parisienne), non seulement elle diminue mais elle devient négative en 1968-1975. De même sur les dix-huit autres régions où la migration nette est négative en 1954-1962, celle-ci devient positive en 1968-1975 dans onze ⁽⁴⁾.

La variation des taux annuels de la première à la dernière période est portée sur la carte 1. On y a distingué les régions où ces taux dimi-

⁽⁴⁾ Les résultats de la Corse sont donnés ici à titre indicatif car ils ont dû être corrigés pour tenir compte d'une surestimation de cette région aux recensements.



Carte 1. — Régions classées selon l'importance de la différence entre taux de migration nette 1968-1975 et 1954-1968.

nuent, celles où ils augmentent de moins de 10 %, entre 10 et 20 %, et celles où cette augmentation est supérieure à 20 %. Dans le nord et l'est de la France, les taux de migration nette décroissent ou croissent très lentement; dans l'ouest et le sud de la France ces taux ont une très forte croissance. Un changement de la distribution de la population en France s'opère donc.

Au-delà de ces effectifs globaux il est nécessaire de voir plus en détail de quelles catégories de population ils sont composés. On examinera :

- les populations âgées (65 ans et plus) comparées aux plus jeunes
- la population des actifs.

La première distinction permet de vérifier si le gain de régions antérieurement d'émigration, comme la Bretagne, est ou non dû à un retour massif de retraités, avec une perte toujours importante de population plus jeune. Le tableau 4 porte les taux annuels moyens de migration nette interne pour les deux groupes d'âges 0-64 ans, 65 ans et plus, au cours des deux périodes 1954-1962 et 1968-1975.

TABLEAU 4. — TAUX ANNUELS MOYENS DE MIGRATION NETTE
POUR LES GROUPES D'ÂGES 0-64 ANS ET 65 ANS ET PLUS (EN P. 1 000)

Régions de programme	Groupe d'âges 0-64 ans			Groupe d'âges 65 ans et plus		
	1954-1962	1968-1975	Différence entre taux des deux périodes	1954-1962	1968-1975	Différence entre taux des deux périodes
Région parisienne	+ 33,46	- 4,42	- 37,88	- 26,62	- 65,13	- 38,51
Champagne	- 13,66	- 19,71	- 6,05	+ 1,51	- 0,41	- 1,92
Picardie	- 8,54	- 1,92	+ 6,62	+ 9,72	+ 17,63	+ 7,91
Haute-Normandie	- 2,01	- 0,26	+ 1,75	+ 2,95	+ 2,26	- 0,69
Centre	- 4,06	+ 18,97	+ 23,03	+ 13,32	+ 33,43	+ 20,11
Basse-Normandie	- 31,33	- 17,28	+ 14,05	+ 6,02	+ 11,77	+ 5,75
Bourgogne	- 10,40	+ 1,44	+ 11,84	+ 13,82	+ 23,46	+ 9,64
Nord	- 9,02	- 28,36	- 17,34	- 2,25	- 6,51	- 4,26
Lorraine	- 1,74	- 27,95	- 26,21	- 4,20	- 6,36	- 2,16
Alsace	+ 0,80	+ 11,47	+ 10,67	+ 2,23	+ 3,52	+ 1,29
Franche-Comté	- 1,02	- 18,40	- 17,38	- 0,38	- 0,08	+ 0,30
Pays de la Loire	- 16,82	+ 1,64	+ 18,46	+ 4,44	+ 16,55	+ 12,11
Bretagne	- 26,47	+ 4,70	+ 31,17	+ 4,00	+ 17,46	+ 13,46
Poitou-Charente	- 19,08	- 9,48	+ 9,60	+ 3,58	+ 13,67	+ 10,09
Aquitaine	- 4,60	+ 5,29	+ 9,89	+ 5,63	+ 16,54	+ 10,91
Midi-Pyrénées	- 11,57	+ 3,30	+ 14,87	+ 2,69	+ 9,89	+ 7,20
Limousin	- 18,96	- 3,17	+ 15,79	+ 5,28	+ 18,56	+ 13,28
Rhône-Alpes	+ 10,76	+ 12,57	+ 1,81	+ 1,21	+ 1,05	- 0,16
Auvergne	- 13,07	- 11,17	+ 1,90	+ 2,96	+ 7,49	+ 4,53
Languedoc-Roussillon	- 13,44	+ 9,85	+ 23,29	+ 4,39	+ 19,93	+ 15,54
Provence-Côte d'Azur	+ 20,92	+ 44,14	+ 23,22	+ 24,56	+ 38,47	+ 13,91
Corse	- 62,91	+ 8,67	+ 71,58	- 26,33	+ 20,87	+ 47,20

Pour ces deux groupes d'âges, le classement des régions, tous âges réunis, est peu modifié. En particulier la Région parisienne voit une diminution de son taux de migration nette à peu près égal pour les deux catégories de population ⁽⁵⁾. Cependant la variation du taux de migration nette entre les deux périodes est généralement plus faible, en valeur absolue, pour les personnes âgées que pour les plus jeunes. Aux deux recensements de 1962 et 1975, dix-sept régions ont un taux de migration nette positif pour les personnes âgées, alors que pour les moins de 65 ans

⁽⁵⁾ Un examen par groupes d'âges plus détaillés montrerait peut-être des différences plus importantes. Dans cette région, le recensement de 1975 montre une forte migration nette positive pour le groupe d'âges 20-29 ans, alors qu'elle est négative pour tous les autres groupes d'âges distingués (inférieur à 20 ans, 30-64 ans, 65 ans et plus). Malheureusement le recensement de 1962 ne permet pas de distinguer les mêmes groupes d'âges, et la comparaison est impossible.

seules quatre régions ont un taux de migration nette positif en 1962, contre 11 en 1975. Les flux de retour de retraités (vers leur région de naissance, sans doute) varient plus lentement que les flux vers les régions de destination des migrations plus jeunes.

La seconde distinction est également importante, car les actifs constituent une sous-population particulièrement sensible aux migrations, qui dans ce cas sont le plus souvent des migrations de travail. Le tableau 5 porte les taux annuels de migration nette entre régions, pour les actifs au cours des deux périodes 1954-1962 et 1968-1975.

A nouveau la comparaison de ces deux périodes montre une variation voisine de celle de la population totale : la Région parisienne est celle pour laquelle ces taux ont le plus diminué, alors que la Bretagne, le Centre, la Provence-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon et la Corse, sont celles où ces taux ont le plus augmenté. Mais les valeurs initiales de ces derniers taux, lorsqu'elles sont négatives, sont telles que pour cette population, on enregistre peu de variations dans le signe des migrations nettes. Alors qu'en 1954-1962 les mêmes régions, que l'on avait

TABLEAU 5. — TAUX ANNUELS MOYENS DE MIGRATION NETTE POUR LES ACTIFS
(EN P. 1 000)

Régions de programme	1954-1962	1968-1975	Différence entre taux des deux périodes
Région parisienne	+ 46,86	+ 13,10	– 33,76
Champagne	– 13,41	– 18,96	– 5,56
Picardie	– 12,85	– 3,57	+ 9,28
Haute-Normandie	– 4,31	+ 0,91	+ 5,22
Centre	– 10,61	+ 13,44	+ 24,05
Basse-Normandie	– 37,54	– 22,92	+ 14,62
Bourgogne	– 18,79	– 3,19	+ 15,60
Nord	– 9,42	– 29,03	– 19,61
Lorraine	– 1,92	– 25,72	– 23,80
Alsace	+ 1,67	+ 13,72	+ 12,05
Franche-Comté	– 4,01	– 20,05	– 16,03
Pays de la Loire	– 21,24	– 3,66	+ 17,58
Bretagne	– 36,88	– 5,44	+ 31,44
Poitou-Charente	– 25,38	– 18,90	+ 6,48
Aquitaine	– 11,23	– 4,41	+ 6,82
Midi-Pyrénées	– 17,85	– 9,78	+ 8,07
Limousin	– 25,42	– 13,86	+ 11,56
Rhône-Alpes	+ 9,62	+ 12,91	+ 3,29
Auvergne	– 17,93	– 15,88	+ 2,05
Languedoc-Roussillon	– 22,95	– 7,34	+ 15,61
Provence-Côte d'Azur	+ 14,67	+ 35,85	+ 21,18
Corse	– 86,29	– 6,81	+ 79,48

distingué pour la population totale, avaient une migration nette positive, en 1968-1975 seulement 6 régions ont un gain de population par migration : la Région parisienne, la Haute-Normandie, le Centre, l'Alsace, la région Rhône-Alpes et la Provence-Côte d'Azur. Pour la Région parisienne le gain migratoire d'actifs était si important en 1954-1962, qu'il reste positif en 1968-1975, malgré une baisse de 33,8 p. 1 000. Pour d'autres régions au contraire, la perte par migration d'actifs était si importante en 1954-1962, qu'elle reste de même signe en 1968-1975, malgré un gain important (Bretagne, Pays de la Loire).

Ainsi, en dépit d'une grande variabilité des taux de migration nette selon la population considérée (retraités, actifs), leur changement entre la période 1954-1962 et 1968-1975 est resté du même ordre de grandeur. Cela implique une modification de l'espace français, qui est perçu de façon identique par des individus très différents dans leurs aspirations.

III. Les courants interrégionaux

Pour mettre plus clairement en évidence ce changement d'attraction des diverses régions françaises nous allons examiner l'ensemble des courants nets entre une région et une autre, calculés comme la différence entre immigrants vers la région que l'on considère et émigrants de cette région, échangés avec l'autre.

A nouveau la construction d'indices est délicate pour comparer une période à l'autre, car les compensations constatées pour les nombres nets de migrants ne jouent plus. Ainsi nous ne travaillerons surtout que sur le signe de ces courants nets. Nous les avons divisés par la durée de la période d'observation mais un tel rapport possède les inconvénients signalés plus haut.

A priori, pour obtenir les taux de migration nette précédents, plusieurs schémas sont possibles. Parmi ceux-ci, deux hypothèses extrêmes doivent être testées. On peut concevoir que la migration nette d'une région, ne soit fonction que de ses échanges avec un petit nombre de régions voisines, les autres n'ayant aucun effet sur cette migration nette. Au contraire on peut concevoir une forte cohérence entre toutes les régions, de sorte que l'une d'entre elles gagne de la population des régions moins favorisées et perde de la population vers les régions plus favorisées qu'elle-même.

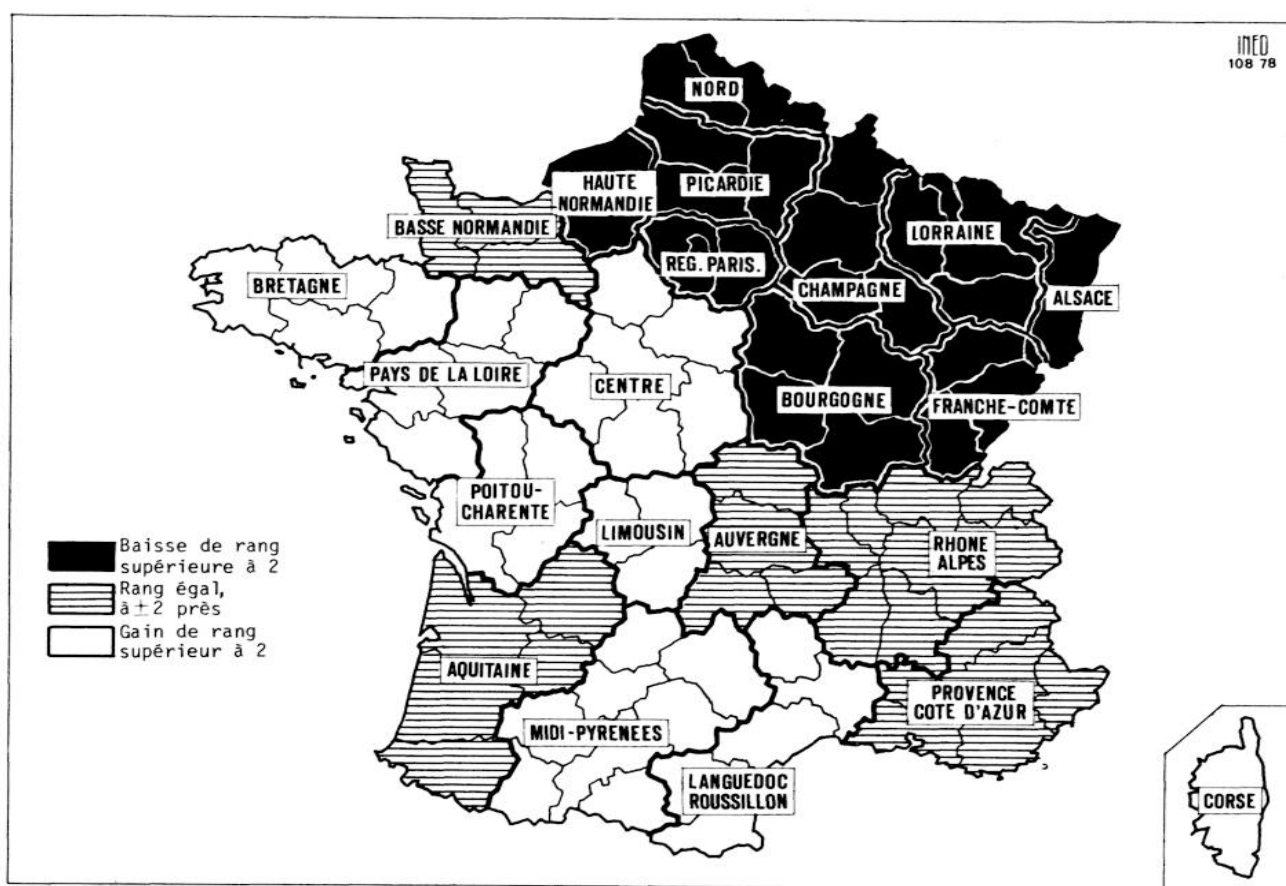
Pour le voir, nous avons classé les régions selon le nombre de courants nets positifs qu'elles recevaient. Les tableaux 6 et 7 portent ce classement avec les indices annuels de courant net, lorsqu'ils sont positifs pour la région d'arrivée.

TABLEAU 6. — INDICES ANNUELS DE COURANT NET ENTRE UNE RÉGION
ET UNE AUTRE LORSQU'ILS SONT POSITIFS, POUR LA PÉRIODE 1954-1962,
LES RÉGIONS ÉTANT CLASSÉES PAR NOMBRE DE COURANTS NETS POSITIFS

Région de départ Région d'arrivée	CO	BR	PL	BN	PC	NO	LI	CH	LA	AU	MP	BO	PI	AQ	CE	HN	LO	AL	FC	RA	RP	PCA	Rang
Corse	.																						1
Bretagne	15	.																					2
Pays de la Loire	8	1 047	.																				3
Basse-Normandie	9	189	301	.				10															4
Poitou-Charentes	4	70	430	96	.				20														5
Nord	23	149	33	27	8	.																	6
Limousin	6	69	168	234	120	8	.							85									7
Champagne	24	58	7		25	41	16	.		2			218										8
Languedoc-Roussillon	39	76	52	4		118	36	52	.														9
Auvergne	8	33	51	42	20	39	399		43	.					11								10
Midi-Pyrénées	29	61	113	104	56	87	3	21	39	5	.												11
Bourgogne	13	54	56	34	26	109	47	124	21	103	41	.											12
Picardie	10	190	116	107	8	178	46		32	19	38	9	.			156							13
Aquitaine	24	178	298	126	473	202		78	78	28	376	30	9	.									14
Centre	21	334	625	454	623	25	231	85	37		94	9	29	107	.		24						15
Haute-Normandie	33	543	255	491	87	202	34	55	3	12	25	0		1	4	.		10					16
Lorraine	29	276	103	130	166	551	61	280	118	22	196	27	83	79		0	.						17
Alsace	1	27	31	14	84	73	26	131	21	38	30	58	6	30	16	22	110	.					18
Franche-Comté	14	42	41	36	45	53	32	146	5	21	23	101	1	13	6		452	11	.				19
Rhône-Alpes	153	217	294	163	237	477	278	325	720	1 297	468	1 187	146	272	242	140	427	75	574	.			20
Région parisienne	587	7 749	4 693	4 932	2 884	3 024	1 507	1 488	1 515	1 210	2 309	706	2 076	2 199	2 556	1 566	1 214	188	376	10	.		21
Provence-Côte d'Azur	840	553	420	242	278	1 605	142	393	868	336	659	376	207	416	263	275	717	197	243	429	2 025	.	22

TABLEAU 7. — INDICES ANNUELS DE COURANT NET ENTRE UNE RÉGION
ET UNE AUTRE, LORSQU'ILS SONT POSITIFS, POUR LA PÉRIODE 1968-1975,
LES RÉGIONS ÉTANT CLASSÉES PAR NOMBRE DE COURANTS NETS POSITIFS

Région de départ Région d'arrivée	NO	CH	BN	PI	LO	FC	RP	HN	BO	PC	LI	AU	PL	AL	AQ	CO	MP	BR	CE	LA	RA	PCA	Rang
Nord																							1
Champagne	504			569																			2
Basse-Normandie	169	57				50																	3
Picardie	1 089		65				2 287																4
Lorraine	268	163	6	60																			5
Franche-Comté	289	167		17	357					10			3										6
Région parisienne	5 705	798	177		1 947	635																	7
Haute-Normandie	669	77	473	223	109	111	792					14											8
Bourgogne	425	461	58	113	340	239	2 913	60				37											9
Poitou-Charente	282	39	107	122	115		268	58	42		108												10
Limousin	117	71	75	54	60	25	619	77	1							3	6						11
Auvergne	123	64	2	0	64	34	86			6	169					3							12
Pays de la Loire	440	203	476	169	156		1 064	15	8	215	147	24					4						13
Alsace	291	148	64	79	2 013	619	269	65	104	18	16	34	39				22						14
Aquitaine	607	378	258	273	581	204	1 514	268	85	733	65	125	83	16					114				15
Corse	44	32	17	41	41	40	132	50	7	23			9	25	22								16
Midi-Pyrénées	618	213	100	207	281	142	1 310	105	186	296		165			67	13			125				17
Bretagne	298	276	396	106	173	67	2 489	232	81	132	15	64	42	11	32	2	43						18
Centre	761	352	568	403	497	86	6 551	123	186	539	113	191	258	39		21		49					19
Languedoc-Roussillon	725	228	110	170	586	148	1 173	245	233	108	69	115	146	98	357	48	272	22	212				20
Rhône-Alpes	1 994	707	246	535	1 176	148	2 856	282	1 043	245	63	1 006	398	117	326		364	200	565	139			21
Provence-Côte d'Azur	2 610	1 138	596	784	3 655	650	8 345	871	1 083	514	263	739	642	471	916	91	1 147	137	923	902	3 136		22



Carte 2. — Variations du classement des régions, par nombre de courants nets positifs de 1954-1962 à 1968-1975.

Leur examen appuie la seconde hypothèse d'une forte cohérence entre toutes les régions. Un des cas les plus frappants est celui de la Bretagne, qui en 1954-1962 ne reçoit de courant net positif que de la Corse (elle était en troisième position dans le classement par taux annuel de migration nette) et qui en 1968-1975 reçoit un courant net positif de 17 autres régions (elle était en quinzième position dans le classement par taux annuel de migration nette). Rares sont les cas qui échappent à cette règle. L'exception la plus importante est le fait de la Picardie pour les deux périodes. Mais il s'agit alors d'échanges entre régions voisines (la Champagne, la Haute-Normandie et l'Ile de France) pour lesquelles les effets de frontière peuvent jouer fortement. Les autres exceptions sont beaucoup moins importantes : en 1954-1962 elles sont toutes inférieures à 100 migrants et en 1968-1975 à 140 migrants par an ⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ Il convient de noter que si les données du recensement de 1962 sont exhaustives, celles du recensement de 1975 sont issues d'un sondage au 1/4.

Ce classement correspond approximativement à celui par taux de migration nette, mais certaines régions ne suivent pas cette propriété. Ainsi la Picardie qui était classée dixième par son taux de migration nette en 1968-1975, ne reçoit un courant net positif que de trois régions. Mais ces courants nets sont suffisamment importants pour lui donner une migration nette positive en dépit des pertes vers toutes les autres régions.

La carte 2 porte les changements de rang des diverses régions entre 1954-1962 et 1968-1975 dans le classement selon le nombre de courants nets positifs que reçoit une région : ce rang est supposé rester le même lorsque sa variation est comprise entre ± 2 .

Cette carte est très proche de la carte 1 : le nord et l'est de la France voient une baisse dans leur rang de classement, alors que le sud et l'ouest gagnent. Les régions qui gardent le même rang se situent le plus souvent à la frontière des deux zones, à l'exception de l'Aquitaine.

IV. Migration nette des villes en fonction de leur taille

Nous travaillons ici sur les unités urbaines définies par l'INSEE ⁽⁷⁾. Cette notion recouvre celle d'agglomération urbaine multicommunale et de ville isolée. Les zones rurales seront également différenciées selon qu'elles font partie ou non d'une zone de peuplement industriel et urbain ⁽⁷⁾ (Z.P.I.U.), découpage qui étend l'unité urbaine en lui rattachant des communes rurales définies à partir de certains critères (déplacements domicile-travail, part d'agriculteurs dans la population...).

Le tableau 8 porte les taux de variation annuel ⁽⁸⁾ dus à la migration nette et au mouvement naturel en fonction de la taille des communes rurales et des unités urbaines en 1975.

Il permet de constater une baisse importante des taux de migration nette des villes de plus de 10 000 habitants au cours de la dernière période intercensitaire. En particulier pour l'agglomération de Paris, ce taux passe d'une valeur positive en 1954-1962 (+ 1,16 %) à une valeur négative en 1968-1975 (— 0,26 %). L'ensemble de ces villes voit donc s'amoinrir son gain migratoire net. Mais sous ce chiffre global une structure par âge différente des immigrants et des émigrants peut restreindre l'effet de cette diminution de migration nette. En particulier,

⁽⁷⁾ Pour une définition plus détaillée des unités urbaines et des zones de peuplement industriel et urbain (ZPIU) voir [4].

⁽⁸⁾ Ce taux est calculé par l'INSEE en supposant que la population totale varie de façon exponentielle en fonction du temps : il est ensuite décomposé en taux de variation annuelle dû à la migration nette et au mouvement naturel [7].

TABLEAU 8. — TAUX MOYENS ANNUELS DE MIGRATION NETTE
ET D'ACCROISSEMENT NATUREL, VARIATIONS ENTRE PÉRIODES EXTRÊMES
(EN P. 1 000) POUR LES COMMUNES RURALES ET LES UNITÉS URBAINES
CLASSÉES PAR TAILLE

Catégorie de commune en 1975	Migration nette				Accroissement naturel			
	1954-1962	1962-1968	1968-1975	Différences entre périodes extrêmes	1954-1962	1962-1968	1968-1975	Différences entre périodes extrêmes
Communes rurales de :								
Moins de 50 habitants	- 22,8	- 25,4	- 21,1	+ 1,7	+ 2,2	- 1,6	- 5,8	- 8,0
50 à 99 habitants	- 19,3	- 19,3	- 15,2	+ 4,1	+ 3,6	+ 1,1	- 3,4	- 7,0
100 à 199 habitants	- 16,0	- 15,0	- 10,8	+ 5,2	+ 4,7	+ 2,0	- 1,8	- 6,5
200 à 499 habitants	- 12,8	- 11,1	- 5,8	+ 7,0	+ 5,0	+ 2,6	- 0,8	- 5,8
500 à 999 habitants	- 9,1	- 6,6	- 0,3	+ 8,8	+ 5,2	+ 3,3	+ 0,4	- 4,8
1000 à 1999 habitants	- 5,0	- 1,4	+ 6,1	+ 11,1	+ 5,2	+ 3,7	+ 1,6	- 3,6
2000 habitants ou plus	- 3,9	+ 0,8	+ 8,8	+ 12,7	+ 5,8	+ 4,5	+ 2,8	- 3,0
Unités urbaines de								
moins de 5000 habitants	+ 2,9	+ 6,2	+ 7,3	+ 4,4	+ 5,9	+ 5,4	+ 4,1	- 1,8
5000 à 9999 habitants	+ 5,1	+ 7,4	+ 5,3	+ 0,2	+ 7,0	+ 6,9	+ 5,8	- 1,1
10000 à 19999 habitants	+ 8,3	+ 9,6	+ 6,9	- 1,4	+ 7,7	+ 8,0	+ 7,8	+ 0,1
20000 à 49999 habitants	+ 10,7	+ 11,5	+ 4,5	- 6,2	+ 8,1	+ 8,7	+ 8,3	+ 0,2
50000 à 99999 habitants	+ 13,2	+ 11,4	+ 6,0	- 7,2	+ 8,4	+ 9,2	+ 9,2	+ 0,8
1000 000 à 199999 habitants	+ 14,7	+ 12,3	+ 5,8	- 8,9	+ 10,6	+ 10,8	+ 10,5	- 0,1
200000 habitants ou plus	+ 12,1	+ 12,9	+ 3,8	- 8,3	+ 7,9	+ 8,4	+ 8,0	+ 0,1
Agglomération de Paris	+ 11,6	+ 5,3	- 2,6	- 14,2	+ 7,3	+ 7,7	+ 7,8	+ 0,5

**TABEAU 9. — TAUX MOYENS ANNUELS DE MIGRATION NETTE
ET D'ACCROISSEMENT NATUREL, VARIATIONS ENTRE PÉRIODES EXTRÊMES
(EN P. 1 000) POUR LES COMMUNES RURALES FAISANT PARTIE D'UNE ZPIU
ET POUR LES AUTRES**

Catégorie de commune en 1975	Migration nette				Accroissement naturel			
	1954-1962	1962-1968	1968-1975	Différences entre périodes extrêmes	1954-1962	1962-1968	1968-1975	Différences entre périodes extrêmes
Commune d'une ZPIU, de								
moins de 50 habitants	- 16,3	- 26,0	- 20,0	- 4,0	+ 2,1	+ 3,8	- 1,8	- 3,9
50 à 99 habitants	- 10,8	- 20,0	- 13,4	- 2,6	+ 6,3	+ 5,1	+ 0,6	- 5,7
100 à 199 habitants	- 12,8	- 9,3	- 4,6	+ 8,2	+ 7,1	+ 5,0	+ 1,1	- 6,0
200 à 499 habitants	- 8,0	- 4,8	+ 4,1	+ 12,1	+ 7,2	+ 5,5	+ 2,2	- 5,0
500 à 999 habitants	- 4,9	- 0,9	+ 8,7	+ 13,6	+ 7,0	+ 5,7	+ 3,0	- 4,0
1000 à 1999 habitants	- 1,8	+ 2,7	+ 13,0	+ 14,8	+ 6,5	+ 5,3	+ 3,4	- 3,1
2000 habitants ou plus	- 1,6	+ 3,8	+ 12,1	+ 13,7	+ 6,1	+ 5,3	+ 3,8	- 2,3
Commune, hors ZPIU, de								
moins de 50 habitants	- 23,1	- 25,4	- 21,2	+ 1,9	+ 2,2	- 1,9	- 6,0	- 8,2
50 à 99 habitants	- 19,9	- 19,2	- 15,4	+ 4,5	+ 3,4	+ 0,8	- 3,7	- 7,1
100 à 199 habitants	- 16,4	- 15,7	- 11,7	+ 4,7	+ 4,4	+ 1,6	- 2,2	- 6,6
200 à 499 habitants	- 13,9	- 12,8	- 8,6	+ 5,3	+ 4,4	+ 1,9	- 1,7	- 6,1
500 à 999 habitants	- 11,1	- 9,5	- 5,3	+ 5,8	+ 4,3	+ 2,1	- 1,0	- 5,3
1000 à 1999 habitants	- 7,9	- 5,3	- 1,0	+ 6,9	+ 4,0	+ 2,2	- 0,3	- 4,3
2000 habitants ou plus	- 8,9	- 5,9	+ 0,8	+ 9,7	+ 5,1	+ 2,8	+ 0,3	- 4,8

nous avons vu plus haut (p. 533), que la Région parisienne, bien qu'ayant une migration nette globale négative au cours de la période 1968-1975 avait une migration nette fortement positive pour le groupe d'âges 20-29 ans. Ce résultat fournit une explication de la variation du mouvement naturel qui croît de 1954 à 1975 pour ces villes. L'arrivée des jeunes en nombre plus élevé que leur départ des villes, le départ de personnes âgées en nombre plus élevé que leur arrivée conjuguent leurs effets pour accroître le taux de natalité ⁽⁹⁾ et diminuer le taux de mortalité des villes. Ainsi la croissance des villes qui était, en 1954-1962, due en grande partie à leur migration nette, l'est actuellement à leur accroissement naturel, qui devient prépondérant sur la migration nette.

Pour les villes de moins de 10 000 habitants et pour les communes rurales le phénomène inverse se produit. Leur taux de migration nette croît de 1954 à 1975. Pour les petites villes ce taux est toujours positif, pour les communes rurales de plus de 1 000 habitants il était négatif en 1954-1962 et devient positif en 1968-1975, pour les communes rurales de moins de 1 000 habitants il reste toujours négatif. Leur taux d'accroissement naturel décroît de 1954 à 1975, devenant même négatif en 1968-1975 pour les communes rurales de moins de 500 habitants. Ces chiffres sont la conséquence du vieillissement rural, qui s'accroît avec le temps [9].

Il est en fait nécessaire de distinguer les communes rurales qui font partie d'une ZPIU, du rural « profond » (tableau 9). Dans presque tous les cas, hormis celui des communes de moins de 100 habitants, on constate un accroissement des taux de migration nette, et une baisse du mouvement naturel de 1954 à 1975, comme sur le tableau d'ensemble. Cependant, alors que la migration nette devient positive en 1975 pour les communes de plus de 200 habitants, appartenant à une ZPIU, elle reste négative dans le rural « profond » pour toutes les communes de moins de 2 000 habitants.

Conclusion

L'analyse précédente a permis de tracer les grandes lignes de l'évolution de la mobilité et sa répercussion sur la distribution spatiale de la population en France.

Nous avons d'abord montré que la mobilité des Français n'était pas arrivée à un état stationnaire, comme c'est le cas pour les Etats-Unis, mais était croissante à un rythme encore plus élevé que par le passé.

⁽⁹⁾ Cela en dépit d'une fécondité d'autant plus faible que la taille des unités urbaines croît [11].

Cette croissance est cependant moins prononcée pour les changements de communes que pour les changements de région de programme. Lorsque l'on s'intéresse plus précisément aux échanges entre régions de programme, les flux d'immigration et d'émigration de ces régions ne subissent pas uniformément l'accroissement précédent. Une dynamique différente anime les régions que l'examen de diverses sous-populations (personnes âgées, actifs) vient chaque fois confirmer : régions dont la migration nette diminue (le Nord et l'Est de la France, Région parisienne comprise), régions dont la migration nette augmente (le Sud et l'Ouest de la France, en particulier, la Bretagne) régions dont la migration nette reste à une même valeur (régions situées entre les deux grands blocs précédents). L'examen des flux entre chacune des 22 régions montre une interdépendance presque parfaite entre elles. On peut dire, en simplifiant, que chaque région a un courant net positif avec toute région qui a un taux de migration nette plus faible que le sien, et un courant net négatif avec toute région qui a un taux de migration nette plus élevé que le sien.

En nous attachant ensuite aux unités urbaines, une modification importante de leur migration nette paraît. L'accroissement de la population urbaine en début de période était dû, en grande partie, à une forte migration nette positive. En fin de période cette migration nette s'est réduite, laissant au mouvement naturel l'essentiel de la variation de la population urbaine. Pour les zones rurales qu'elles appartiennent ou non à une ZPIU le phénomène inverse se produit : augmentation de la migration nette jointe à une baisse du mouvement naturel.

Cette première approche des migrations en France doit être poursuivie dans plusieurs directions. Il semble, en particulier, important de travailler sur des découpages géographiques différents : la cohérence que nous avons trouvée dans les mouvements entre régions, peut faire place à une cohérence d'un autre type lorsqu'on travaille sur un découpage en communes. Une étude faite sur les régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon vues à l'aide du recensement de 1968, nous a permis de dégager des zones d'attraction urbaine d'étendue, non plus nationales, mais très restreintes [2]. Elle sera poursuivie à l'aide des données du recensement de 1975.

L'introduction de variables plus fines que celles utilisées ici devrait permettre d'analyser de façon plus pertinente les flux entre zones : la publication de tableaux plus détaillés sur la mobilité, prévue par l'INSEE, fournira une matière utile pour pousser cette analyse. En particulier, le changement d'orientation du processus d'urbanisation, mérite d'être observé très finement, pour essayer de dégager l'essentiel de ses traits.

La deuxième partie de cet article envisagera ces problèmes plus particuliers.

Daniel COURGEAU.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] COURGEAU D. — Migrants et migrations. *Population*, 1973, n° 1, pp. 95-129.
- [2] COURGEAU D., LEFEBVRE M. — Zones d'influence migratoire des villes. V^e Colloque national de démographie, Nice 1976.
- [3] DESPLANQUES G. — Les migrations intercensitaires de 1962 à 1968. *Les Collections de l'INSEE*, série D, n° 39, 1975.
- [4] GERARD M.C. — L'extension des « grandes banlieues ». *Economie et Statistique*, n° 80, 1976, pp. 63-71. INSEE.
- [5] INSEE. — Migrations 1954-1962. Direction des journaux officiels, Paris 1973.
- [6] INSEE. — Annuaire statistique de la France 1970-1971, pp. 53-55.
- [7] INSEE. — Principaux résultats du recensement de 1975. *Les collections de l'INSEE*, Série D, n° 52, 1977.
- [8] LABAT J.C. — *La mesure des migrations - Migrations internes, méthodes d'observation et d'analyse*, CNRS, 1975, pp. 31-41.
- [9] PAILLAT P. — Le vieillissement de la France rurale. *Population*, n° 6, 1976, pp. 1147-1188.
- [10] TUGAULT Y. — *La mesure de la mobilité*. « Travaux et Documents », INED/PUF, n° 67, 1973.
- [11] TUGAULT Y. — *Fécondité et urbanisation*. « Travaux et Documents », INED/PUF, Cahier n° 74, 1975.

**COURGEAU Daniel. — Les migrations internes en France de 1954 à 1975.
Vue d'ensemble.**

La mobilité interne en France, mesurée par une question sur le lieu de résidence au recensement antérieur, croît de 1954 à 1975 à un rythme plus élevé que par le passé : doublement du taux annuel en 60 ans, pour les changements de communes, en 40 ans pour les régions. Actuellement plus de dix pour cent des Français changent de logement chaque année. Les flux entre régions suivent cette évolution de façon différente : celles du Nord et de l'Est de la France, Région parisienne comprise, voient leur migration nette diminuer, alors que celle du Sud et de l'Ouest la voient augmenter. Cela reste vrai pour les personnes âgées ou les actifs. Enfin les villes évoluent différemment du rural : elles perdent au cours du temps de leur attraction migratoire, alors que le rural voit sa répulsion diminuer ou même se changer en attraction, qu'il fasse partie ou non d'une zone de peuplement industriel et urbain.

**COURGEAU Daniel. — Internal Migration in France between 1954 and 1975.
I. An Overview.**

Internal mobility in France, measured from information obtained from replies to a census question about place of residence at the previous census, increased between 1954 and 1975 at a more rapid rate than in the past; the proportion changing their 'commune' doubled in 60 years, and those changing their region in 40. At present, more than 10 % of the French population move home each year. There are regional differences in internal mobility : in the Northern and Eastern parts of France, including the Paris region, there has been a decline in net migration, whereas the opposite is true in the Southern and Western regions. This remains true for the elderly and for people of working age. The evolution is also different in towns and in the countryside. In time towns lose their attractiveness to migrants, whereas the aversion to living in the country appears to decline and in some cases the countryside has become attractive to migrants, irrespective of whether it forms part of an industrial or urban population zone or not.

**COURGEAU Daniel. — Las Migraciones internas en Francia desde 1954 hasta 1975.
I. Visión de conjunto.**

La pregunta censal acerca del lugar de residencia en el censo anterior, permite estudiar la movilidad interna en Francia. Entre 1954 y 1975, esta movilidad ha aumentado de una manera más rápida que en épocas pasadas : la tasa anual de cambios entre comunas se duplica en 60 años y la tasa anual de cambios entre regiones se duplica en 40 años. Actualmente más de un 10 % de Franceses cambia de residencia cada año. Pero los flujos migratorios son diferentes según las regiones : las regiones del Norte y del Este de Francia, incluyendo la región parisense, han disminuído su migración neta; mientras que las regiones del Sur y del Oeste, la han aumentado. Esta relación es incluso válida para las personas de edad avanzada y para los activos. Por último, la evolución de las ciudades es diferente de la evolución de las áreas rurales : las ciudades pierden, a medida que pasa el tiempo, su atracción migratoria; mientras que por el contrario, las áreas rurales ven disminuir su rechazo migratorio e incluso cambiarse en atracción, independientemente de formar parte o no de una zona de poblamiento industrial y urbano.